

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01578

Numéro SIREN : 912 094 992

Nom ou dénomination : 23H59

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt 9487

SOCIETE 23H59
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR
LES APPORTS EFFECTUES PAR MONSIEUR NOIRIE

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par l'apporteur en date du 1^{er} mai 2024, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur NOIRIE Stéphane.

1. **Exposé sur l'opération projetée**

- Personnes concernées

Monsieur Stéphane NOIRIE, né le 29 janvier 1974 à NYONS (26), de nationalité française, demeurant 154 Chemin des Muriers – 34170 CASTELNAU LE LEZ, divorcé non remarié.

L'Apporteur détient personnellement 62 actions de type B composant 1.26% du capital social de **la société Meridiam MC S.A.**, société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 122 595,81 euros, dont le siège est situé au Luxembourg (L-2330) – 146, Boulevard de la Pétrusse, ayant pour numéro d'identification le B 121093 - R.C.S. Luxembourg (Luxembourg Business Register).

L'Apporteur détient personnellement 2 421,67 actions ordinaires composant 4.22% du capital social de **la société Meridiam MC Europe II S.à.r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 1 432 251,50 euros, dont le siège est situé au Luxembourg (L-2330) – 146, Boulevard de la Pétrusse, ayant pour numéro d'identification le B 164523 - R.C.S. Luxembourg (Luxembourg Business Register).

L'Apporteur détient personnellement des parts d'intérêts de type B1 correspondant à une souscription totale de 51 000€, des parts d'intérêts de type B2 correspondant à une souscription totale de 96 676€ et des parts d'intérêts de type B3 correspondant à une souscription totale de 72 941€ de **la société Meridiam EU MC SCSp.**, Société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, au capital de 19 842 135,06 euros, dont le siège est situé au Luxembourg (L-2520) – 5, Allée Scheffer, ayant pour numéro d'identification le B 203539 - R.C.S. Luxembourg (Luxembourg Business Register).

L'Apporteur détient personnellement des droits en pleine propriété représentant 3.0651% du capital de **la société MI-MANAGEMENT NA**, Limited Partnership de droit américain, dont le siège est situé à WASHINGTON (DC 20006) – C/O MERIDIAM INFRASTRUCTURE N.A. – 1700 Pennsylvania Avenue NW – 6th Floor-.

SASU THIERRY CARLES

Commissaire aux Comptes

L'Apporteur détient personnellement des droits en pleine propriété représentant 2% du capital de **la société MINA III CIP**, Limited Partnership de droit américain, dont le siège est situé à WASHINGTON (DC 20006) – C/O MERIDIAM INFRASTRUCTURE N.A. – 1700 Pennsylvania Avenue NW – 6th Floor-.

La société 23H59, société par actions simplifiée au capital de 417 872 euros, ayant son siège social 154 Chemin des Muriers 34170 Castelnau Le Lez, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 912 094 992 RCS MONTPELLIER.

- But de l'opération

L'opération projetée d'augmentation de capital de la Société 23H59 par voie d'apport de titres poursuit notamment les objectifs suivants :

- Détention d'une structure de gestion patrimoniale ayant vocation à détenir des participations dans les Sociétés Apportées ainsi que des participations dans d'autres sociétés ;
- Accroissement des possibilités d'optimisation dans le cadre d'une éventuelle transmission patrimoniale à long terme.

2. Description et évaluation des apports

2.1 Société Meridiam MC S.A

Monsieur NOIRIE fait apport à la Société 23H59 de 62 actions de type B composant 1,26% du capital social de **la société Meridiam MC S.A.**

- Bases de l'apport

Afin d'établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les éléments issus du dernier exercice comptable (30 juin 2023) et de la valeur réelle des actions définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023.

Au 30/06/2023, les capitaux propres de la Société Meridiam MC S.A étaient de 19 092 222€. Cette société est composée principalement de participations dans des sociétés (dont 18 683 394€ d'actions de la société MERIDIAM Infrastructure SCA, SICAR).

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été certifiés par le commissaire aux comptes EY et les actions n'ont pas fait l'objet de dépréciations.

Au 31/12/2023, la société a été valorisée à 21 413 844 euros, soit 4 351.85 euros par action. Les 62 actions détenues par Monsieur Noirie de la Société Meridiam MC ont donc une valeur globale de 269 815 euros.

La valorisation retenue à 269 815 €, prenant compte de la valorisation des actions, est acceptable.

2.2 Meridiam MC Europe II S.à.r.l.

Monsieur NOIRIE fait apport à la Société 23H59 de 2 421,67 actions, composant 4.22% du capital social de **la Meridiam MC Europe II S.à.r.l.**

- Bases de l'apport

Afin d'établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir les éléments issus du dernier exercice comptable (30 juin 2023) et de la valeur réelle des actions définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023.

Au 30/06/2023, les capitaux propres de la Société Meridiam MC Europe II S.à.r.l. étaient de 23 887 617€. Cette société est composée principalement de participations dans la société Meridiam Infrastructure Europe II SCA SICAR (23 049 202€).

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été certifiés par le commissaire aux comptes EY et les actions n'ont pas fait l'objet de dépréciations.

Au 31/12/2023, la société a été valorisée à 24 201 611 euros, soit 421.68 euros par action. Les 2 422 actions détenues par Monsieur Noirie de la Société Meridiam MC Europe II S.à.r.l. ont donc une valeur globale de 1 021 308 euros.

La valorisation retenue à 1 021 308 €, prenant compte de la valorisation des actions, est acceptable.

2.3 Meridiam EU MC SCSp.

Monsieur NOIRIE fait apport à la Société 23H59 des parts d'intérêts de type B1, B2 et B3 qu'il détient en pleine propriété de **la société Meridiam EU MC SCSp.**

- Bases de l'apport

Afin d'établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir la valeur réelle des parts d'intérêts définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, les parts d'intérêts de type B1 détenues par Monsieur Noirie ont été valorisées à 53 780.25 euros. La valorisation retenue à 53 780 € est donc acceptable.

Au 31/12/2023, les parts d'intérêts de type B2 détenues par Monsieur Noirie ont été valorisées à 1 244 428.21 euros. La valorisation retenue à 1 244 428 € est donc acceptable.

Au 31/12/2023, les parts d'intérêts de type B3 détenues par Monsieur Noirie ont été valorisées à 2 627 504.70 euros. La valorisation retenue à 2 627 504 € est donc acceptable.

2.4 MI-MANAGEMENT NA.

Monsieur NOIRIE fait apport à la Société 23H59 des droits qu'il détient en pleine propriété dans le capital de la société **MI-MANAGEMENT SA.**

- Bases de l'apport

Afin d'établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir la valeur réelle des titres définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, les titres détenus par Monsieur Noirie ont été valorisées à 780 066 dollars. La valorisation retenue à 705 942 € est donc acceptable.

2.5 MINA III CIP.

Monsieur NOIRIE fait apport à la Société 23H59 des droits qu'il détient en pleine propriété dans le capital de la société **MINA III CIP.**

- Bases de l'apport

Afin d'établir les conditions de l'apport et de sa rémunération, il a été décidé de retenir la valeur réelle des titres définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023.

Au 31/12/2023, les titres détenus par Monsieur Noirie ont été valorisées à 898 042 dollars. La valorisation retenue à 812 709 € est donc acceptable.

La valeur totale des apports effectués par Monsieur Noirie s'élève donc à la somme globale de 6 735 486 €.

- Propriété, jouissance et conditions

L'Apport est franc et quitte de toutes charges et a lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

En matière de droits d'enregistrement, le présent apport est exonéré de droit fixe en application des dispositions des articles 809 I 3 et 810 I et III du Code général des impôts.

En matière d'impôts directs, en application des dispositions de l'article 150-0B ter du Code général des impôts, l'apporteur bénéficie d'un report d'imposition jusqu'au moment où s'opérera la cession ou le rachat des titres apportés.

SASU THIERRY CARLES
Commissaire aux Comptes

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des indicateurs sur lesquels la valorisation a été calculée,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- L'évaluation étant effectuée sur la base des chiffres du dernier exercice clos au 30/06/2023 et de la valeur réelle définies par le groupe Meridiam au 31/12/2023, que les événements postérieurs n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

4. Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à **6 735 486 €**.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur des actions à émettre.

Fait à Montpellier le 15 Mai 2024

Thierry CARLES
Commissaire aux apports

SASU Thierry CARLES
Commissaire aux Comptes
753, rue Marius PETIPA
34080 MONTPELLIER
Tél. 06.09.06.21.58
SIRET: 890 336 332 00014



